



# Assemblée générale

Distr. générale  
27 avril 2018  
Français  
Original : anglais

**Conseil des droits de l'homme**  
**Groupe de travail sur l'Examen périodique universel**  
**Trentième session**  
7-18 mai 2018

## Compilation d'informations concernant l'Azerbaïdjan

### Rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

#### Rectificatif

#### Paragraphe 63

*Remplacer* le texte existant par :

63. Le Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des personnes déplacées dans leur propre pays a noté qu'un des principaux obstacles à la recherche de solutions durables pour les personnes déplacées à l'intérieur du pays demeure l'absence de règlement politique du conflit armé dans la région du Haut-Karabakh et à proximité<sup>210</sup>. Deux organes conventionnels ont également constaté avec préoccupation que le conflit prolongé au sujet de la région du Haut-Karabakh continuait de nuire à la jouissance des droits énoncés dans différents traités<sup>211</sup>. Le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale a encouragé l'Azerbaïdjan à continuer de tout mettre en œuvre pour parvenir à un règlement pacifique du conflit<sup>212</sup>.

<sup>210</sup> A/HRC/29/34/Add.1, p. 2. See also footnote 1 of the same document, which states that: "All references to the territories in and around the Nagorno-Karabakh region in the present document should be understood to be in full compliance with General Assembly resolution 62/243 of 14 March 2008. The resolution affirmed, in paragraph 1, 'continued respect and support for the sovereignty and territorial integrity of the Republic of Azerbaijan within its internationally recognized borders'."

<sup>211</sup> See CERD/C/AZE/CO/7-9, para. 3 and CMW/C/AZE/CO/2, para. 7.

<sup>212</sup> See CERD/C/AZE/CO/7-9, para. 3.

